



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Procès-verbal séance publique du Conseil communautaire
du 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, MARTY Maurice, MOULY Caroline, PRADELS Michel.

Procuration : ROZIERES Nathalie (procuration à RUFIE Bertin), ISSALY Jean-Pierre (procuration à ISSALY Christine)

Absent excusé : VINEL Marylène, PRADELS Dominique

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

Quorum : 14

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2025 – 01	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024
2025 – 02	Désignation d'un secrétaire de séance
2025 – 03	Accord cadre à bon de commande pour la modernisation de la voirie et travaux sur les espaces publics
2025 – 04	Demande de subvention – Programme de modernisation de voirie
2025 – 05	Demande de subvention – Programme de modernisation de voirie
2025 – 06	Demande de subvention – Rénovation du stade
2025 – 07	Versement subvention au budget CIAS
2025 – 08	Médecine professionnelle et préventive

Délibération n° 2025 – 01 : Institutions et vie politique
Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Délibération n° 2025 – 02 : Institutions et vie politique
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kévin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n ° 2025 – 03 : Commande publique
Accord cadre à bon de commande pour la modernisation de la voirie et travaux sur les
espaces publics**

Exposé :

Monsieur le Président rappelle au conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la dévolution des travaux de modernisation de la voirie communale pour la période 2024-2026.

Il rappelle également qu'un groupement de commande a été mis en place avec 2 communes membres de la Communauté de Communes : Anglars Saint Félix et Rignac

Il précise qu'il s'agit d'un marché à bon de commande dont le montant maximum TTC est réparti comme suit :

Communauté de Communes du Pays Rignacois :	450 000 €
Commune d'Anglars - Saint Félix :	40 000 €
Commune de Rignac :	80 000 €

Cinq entreprises ont remis une offre : EUROVIA, COLAS, ROUQUETTES TP, CALMEJANE et GREGORY SAS.

Une procédure de négociation a été engagée avec l'Entreprise COLAS et l'entreprise GREGORY. L'offre définitive a été fournie le 14 janvier 2025

Après analyse finale, la société GREGORY a été classée n°1 avec une offre d'un montant de 442 005€ HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise à GREGORY SAS.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide d'attribuer ce marché à l'entreprise GREGORY ;
- autorise le Président à signer l'ensemble des pièces du marché ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution notamment les bons de commande dans la limite des prévisions budgétaires.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n ° 2025 – 04 : Finances locales
Demande de subvention – Programme de modernisation de voirie**

Exposé :

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il y a lieu de solliciter des subventions pour les travaux de modernisation de la voirie à réaliser en 2025. Le montant des travaux et le plan de financement sont les suivants :

	Montant
Montant HT	325 000 €
Subvention sollicitée (30%)	97 500 €
Part Communauté de Communes	227 500 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les travaux de modernisation de la voirie
- Approuve le plan de financement correspondant
- Autorise M. le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR 2025.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Délibération n° 2025 – 05 : Finances locales Demande de subvention – Voirie : Travaux sur ouvrages d'art

Exposé :

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il y a lieu de solliciter des subventions pour les travaux d'ouvrage d'art à réaliser en 2025. Le montant des travaux et le plan de financement sont les suivants :

	Montant
Montant HT	40 000 €
Subvention sollicitée (30%)	12 000 €
Part Communauté de Communes	28 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les travaux sur les ouvrages d'art
- Approuve le plan de financement correspondant
- Autorise M. le Président à solliciter la subvention au titre de la DETR 2025.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Délibération n ° 2025 – 06 : Finances locales Demande de subvention – Rénovation du stade
--

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le stade intercommunal accueille un grand nombre d'activités scolaires et sportives. Il est utilisé par les scolaires des deux collèges et du lycée de Rignac et par les licenciés du club de foot. La surface de jeu s'est dégradée et une rénovation est nécessaire.

Après réflexion et conseils pris auprès de Aveyron Ingénierie, le choix s'est porté sur le remplacement de la pelouse naturelle par du gazon synthétique.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1.000.000 euros HT. Il y aurait lieu de solliciter des subventions pour mener à bien cette opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Montant des travaux | 1 000 000 € |
| - Subvention DETR 2025 | 300 000 € |

- Subvention du Département	100 000 €
- Subvention de la Région	50 000 €
- District Aveyron Football	50 000 €
- Part Communauté de Communauté	500 000 €

La commune de Rignac sera amenée à participer au financement via un fonds de concours.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- D'approuver les travaux de rénovation du stade intercommunal et la transformation de la pelouse en matière synthétique
- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Président à solliciter la subvention DETR au titre de l'année 2025
- Autorise M. le Président à solliciter les subventions définies dans le plan de financement.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n ° 2025 – 07 : Finances locales
Versement subvention au budget CIAS**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que des crédits pour un montant de 305 000 euros ont été ouverts au compte 657363 du Budget Principal destiné au Budget CIAS. Après exécution de l'exercice comptable, M. le Président indique que la subvention de fonctionnement annuelle nécessaire au Budget CIAS s'élève à 300 000 euros et propose voter de ce montant.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'un montant de 300 000 euros au Budget CIAS, au titre de la subvention de fonctionnement 2024. Ce versement sera effectué avant la fin de l'exercice budgétaire.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

**Délibération n ° 2025 – 08 : Fonction publique
Médecine professionnelle et préventive**

Exposé :

Sur la proposition de M. le Président,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,
Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer

pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,
Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Abstentions : 0

Exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION :

▪ **PLUI - Echancier :**

- Arrêt du PLUI : avril 2025
- Enquête publique : 1 mois mi-septembre- mi-octobre 2025
- Approbation du PLUI : janvier 2026

▪ **Compétence assainissement**

La loi mettant fin au transfert obligatoire de l'eau et assainissement aux EPCI n'est pas adoptée à ce jour.

Concernant l'étude de transfert et les schémas directeurs, une demande de prolongement de la durée de la validité de l'offre est envoyée au groupement de commande.

▪ **Construction Centre de secours**

Une demande a été envoyée au Président du SDIS pour l'inscription au programme 2025 du nouveau centre de secours à Rignac.

▪ **Réouverture du Riou Viou**

Une rétrospective des travaux de réouverture du Riou Viou à Auzits a été présentée. Il est rappelé que le reste à charge est financé par la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI. L'inauguration est fixée à l'automne.

▪ **Prochaines réunions**

- Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme : lundi 20 janvier à 20 h à Escandolières
- COPIIL CTG (Convention Territoriale Globale) : le 27 janvier à 9h à la salle des fêtes André Jarlan
- Information : Visite de Mme la Préfète le mercredi 29 janvier
- Prochain Bureau : 11 février à 15h00
- Prochain conseil communautaire : mardi 25 mars à 20h30 (vote du budget)

Le Président

Le secrétaire de séance